

# Le sport scolaire de l'École publique

## Le Comité Départemental USEP des Pyrénées-Atlantiques



### organise sa **TOMBOLA DEPARTEMENTALE** au profit du sport scolaire



Cette tombola doit permettre au Comité U.S.É.P. de développer le soutien pédagogique et financier qu'il apporte aux associations USEP et aux écoles.

Elle doit également vous aider à financer votre affiliation USEP et vos licences.

**Ainsi sur un ticket vendu 2€, vous garderez 50cts pour votre école.**

10 tickets vendus par un enfant payent 1 licence enfant !

[Pour demander des carnets, c'est ici !](#)

### ❶ MODALITES DE LA TOMBOLA

- ☛ **Date** : du 18 SEPTEMBRE au 29 NOVEMBRE 2024
- ☛ **Tirage** : MARDI 10 DECEMBRE 2024
- ☛ **Prix du billet** : 2 € (carnets de 5 billets)

### ❷ BILLETS

Les souches des billets vendus sont à conserver par l'école. Elles permettent une identification rapide des gagnants.

Les numéros des billets invendus seront renseignés au verso du bordereau de règlement.  
Après le 4 décembre, ils ne pourront être acceptés.

### ❸ GAINS

Les billets gagnants devront être présentés à l'USEP pour retrait des lots dans les trois mois qui suivent le tirage. Passé ce délai, les lots resteront acquis au Comité Départemental USEP.

Parmi les lots sportifs, seront proposés des vélos adultes et enfants, paddle, sacs de sport... et bons d'achats en magasin sportif.

Les lots et les dotations peuvent être retirés, soit :

- à la Délégation départementale USEP :

- locaux USEP 64 – 21 Boulevard Alsace Lorraine – 64100 Bayonne
- locaux de la ligue de l'enseignement 64 – 17 rue de Boyrie – 64000 Pau

à l'occasion :

- des rencontres USEP de secteur après entente préalable avec l'USEP 64
- de l'Assemblée Générale de l'USEP 64, le 19 février 2025.

#### ④ DOTATIONS

- récompense (goodie) pour les élèves ayant vendu au moins 1 carnet
  - récompense (petit matériel sportif) pour les écoles ayant vendu au moins 100 billets
- Ces récompenses seront proportionnelles aux ventes effectuées par les écoles.

#### ⑤ RESULTATS

- Le tirage sera organisé dans une école participante, le **10 DECEMBRE 2024**

Nous nous rendrons dans l'école ayant vendu le plus de billets !

Il sera possible de suivre le tirage au sort en [visio](#), à partir de 10h !

- Les résultats seront disponibles :

- \* envoyés par mail dans vos écoles (*nous vous recommandons d'afficher la liste des résultats au sein de l'école*).
- \* sur internet <https://pyreneesatlantiques.comite.usep.org/>

#### ⑥ REGLEMENT FINANCIER

**L'ECOLE OU L'ASSOCIATION USEP ENCAISSE POUR SON COMPTE  
25 % DU PRIX DU BILLET  
SOIT 0,50 € PAR BILLET VENDU**

Les fonds recueillis, déduction faite des 25 %, devront être adressés avec le bordereau joint avant **LE MERCREDI 4 DECEMBRE 2024**, à :

**USEP 64  
17 rue de Boyrie  
64000 Pau**

par chèque bancaire à l'ordre de « **USEP 64** »,  
ou

par virement en indiquant « Tombola USEP » et le nom de votre école (en nous envoyant le bordereau par mail)

IBAN USEP 64 - FR76 1090 7000 3986 1219 4527 086